



# SACEM – Autorisation de diffusion



**Votre contact référent :**

Alice BAZIN

05 46 01 12 10 - 06 73 50 91 64

[alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com](mailto:alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com)

# Réglementation et tarif

## Dans quels cas dois-je payer ces redevances ?

### Sont concernés par le paiement des droits d'auteur :

- Les chambres d'hôtes, meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme et campings
- Lorsque des diffusions musicales et/ou audiovisuelles sont proposées (chansons, génériques, musiques de films, de séries TV ou de publicité), dans les hébergements ou dans les espaces communs

### Vous devrez donc payer une redevance :

- Si vous mettez une télévision à disposition de votre clientèle
- Si vous mettez une chaîne hi-fi ou une radio à disposition de votre clientèle
- Si vous diffusez de la musique dans des espaces communs (exemple : salle petit-déjeuner)



## Combien dois-je payer ?

### Montant :

- À partir de 208,75 € HT par an
- Forfait pour un hébergement jusqu'à 10 chambres

### Le montant des droits d'auteur dépend :

- Du nombre de chambres
- De la catégorie de l'établissement (nombre d'étoiles)
- Du type d'espaces sonorisés (espaces communs et/ou chambres)
- Des conditions d'accès aux programmes audiovisuels et/ou musicaux dans les chambres (gratuit ou payant)

### Ce montant inclut :

- Les droits d'auteur qui reviennent aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (droits SACEM)
- La rémunération équitable versée aux artistes-interprètes et producteurs de musique (droits SPRÉ)

# Autorisation de diffusion et contacts

## Comment obtenir une autorisation ?

- Télécharger et remplir le **formulaire** suivant :

[https://clients.sacem.fr/docs/autorisations/Hotels\\_residences\\_de\\_tourisme.pdf](https://clients.sacem.fr/docs/autorisations/Hotels_residences_de_tourisme.pdf)

- **Renvoyer** ce document par e-mail ou par courrier à  **votre délégation Sacem** (voir contacts ci-dessous)

**Note** : vous pouvez aussi faire votre déclaration en ligne :

<https://clients.sacem.fr/autorisations/new/hotel-gite-chambre-hotes-residence-de-tourisme>

## À qui dois-je m'adresser ?

- **SACEM LA ROCHELLE** (départements 16 et 17)

4 Rue des Saintes Claires

CS 40135

17005 LA ROCHELLE CEDEX 1

[dl.larochelle@sacem.fr](mailto:dl.larochelle@sacem.fr)

Tél. : 05 67 34 80 80

- **SACEM POITIERS** (départements 79 et 86)

60 Boulevard du grand cerf

CS 30094

86003 POITIERS CEDEX

[dl.poitiers@sacem.fr](mailto:dl.poitiers@sacem.fr)

Tél. : 05 67 34 80 60

- **SACEM LA ROCHE SUR YON** (département 85)

31 Rue du Maréchal Ney

CS 60274

85007 LA ROCHE SUR YON CEDEX

[dl.larochesuryon@sacem.fr](mailto:dl.larochesuryon@sacem.fr)

Tél. : 02 90 92 20 20